

ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

Compte-rendu

Réunion du 05 Octobre 2016 (10h15-13h – FFJDA)

1. **Ouverture de séance et introduction par André BOURREAU à 10h30**
2. **Renforcement du groupe académique : les membres actifs permanents :**

En préambule, il est proposé d'élaborer **un profil des personnes susceptibles d'intégrer l'Académie** :

1. Justification d'un intérêt particuliers dans la démarche, démontrer un engagement personnel
2. Être capable de pouvoir produire au sein de l'Académie
3. Être volontaire et disponible

Commentaires :

Jean-Luc ROUGÉ : La production peut être indirecte : « le judoka doit être actif dans le monde du judo ». Pour les membres associés, la compétence peut être spécifique à un domaine et aussi n'être que ponctuelle.

Michel BROUSSE : l'Académie comprend à la fois la dimension culturelle mais aussi la dimension scientifique du savoir.

Jean-Claude BRONDANI : la compétence spécifique pour un membre associé peut être extérieure au monde du Judo.

Jean-Luc ROUGÉ : le grade n'est pas une condition d'accès à la qualité de membre associé.

Yvon MAUTRET : pour être membre de l'Académie, il faut cela dit nécessairement être licencié à la FFJDA (*question d'assurance*).

Jean-Pierre TRIPET : attention au champ d'action de l'Académie : il faut absolument garder un lien culturel au judo (*ex : architecture, c'est intéressant si on envisage « l'esprit judo dans la construction architecturale d'un dojo »*). Il faut que la compétence technique et spécifique serve le fond des réunions et des productions de l'Académie.

Michel BROUSSE : pour être membre associé, faut-il être ceinture noire minimum ?

Conclusion des débats : modification de l'écriture de l'article 5 : cette modification exégétique sera approuvée en prochaine réunion de l'Académie. Le terme « membre associé » est remplacé par **« expert associé »**.

Processus d'intégration d'un nouveau membre au sein de l'Académie :

1. Prise de contact avec le Secrétaire de l'Académie
2. Entretien préalable fixé avec le secrétaire et membres de l'académie pour étude des potentialités d'intégration
3. Vote de la cooptation en réunion de l'Académie
4. Cooptation officielle avec convocation du membre à la séance de l'Académie qui suit le vote officiel de la cooptation
5. Discours introductif du nouveau membre qui comprend :
 - a. Lecture de la charte de l'Académie (*groupe de rédaction de la charte de l'Académie autour d'André BOURREAU, Yvon MAUTRET et Michel BROUSSE – la charte sera adoptée lors de la prochaine séance*).
 - b. Un discours personnel : exposé des motivations, engagement, présentation des projets...
6. Présentation du CV par le parrain du nouveau membre

Pratiquement, les 3 membres à coopter sont :

- 2-a. Cooptation de **Pierre GUICHARD**
- 2-b. Cooptation de **Fabien CANU**
- 2-c. Point sur l'intégration de **Jacques DELVAUX**

Jean-Luc ROUGÉ propose un vote conditionnel : le principe de leur nomination est voté ce jour et leur nomination officielle comme membre actif permanent est conditionné par leur accord explicite (*entretien avec le secrétaire*) et la réalisation du déroulé d'intégration comme exposé ci-dessus.

Résultat du vote pour GUICHARD, CANU et DELVAUX : ACCORD À L'UNANIMITÉ.

Conclusion : ces 3 personnes sont à convoquer pour la prochaine réunion et leur cooptation de façon « officielle ».

3. Renforcement du groupe académique : point sur les potentiels « experts associés » :

- 3-a. CHAUDESSEIGNE Alain : **Avis Favorable à l'unanimité**
- 3-b. CADOT Yves : d'accord sur le principe : André prendra contact avec lui pour lui donner plus de renseignements sur le principe de l'Académie, ses valeurs...
- 3-c. MAZAC Michel : **NON** car lui n'a pas d'intérêt à un travail collectif
- 3-d. SIGNAT Jacques : **Avis Favorable à l'unanimité, d'autant qu'il a déjà transmis des écrits et fait partager ses travaux au sein de la FFJDA**
- 3-e. THIBault Claude : **NON**

4. Demande spontanée du groupe académique : demande reçue de Thierry COLIN : point sur son profil : d'accord sur le principe à l'unanimité, André BOURREAU se charge de prendre contact avec l'intéressé en tant que secrétaire de l'Académie

5. Poursuite des travaux :

- a. Interrogation-Interview des pionniers : voici point sur les interviews faites :
 - i. **Georges PFEIFER** : le film a été visionné et est suffisant : il n'est pas nécessaire d'en faire un nouveau
 - ii. **Jean GAILHAT** : Jean-Claude BRONDANI présente l'interview qui a été faite très récemment et insiste sur le fait qu'il ne faut pas tarder à faire les prochaines
 - iii. **Henri COURTINE** : les documents que nous avons sont suffisants
 - iv. **Roger ARBUS** : programmer une interview
 - v. **Raymond SASIA** : programmer une interview
 - vi. **Louis RENELLEAU** : programmer une interview en présence d'Éric VILLANT
 - vii. **Raymond ROSSIN** : programmer une interview
 - viii. Les 9^{ème} dan par ordre d'ancienneté

Commentaires : les interviews se doivent d'être réalisées dans les 6 mois qui viennent : échéance Juin 2017. Il faut bien garder à l'esprit que l'interview est une prise de position : elle est personnelle donc nécessairement subjective.

Les travaux de l'Académie se situent dans la mise en relief de ces témoignages recensés dans le cours de l'Histoire.

- b. Mise en place du groupe de travail sur le thème de l'arbitrage :
 - i. Thème : « le maintien du judo traditionnel dans les règles internationales »
 - ii. Intégration des membres de ce groupe (Serge FEIST, Patrick VIAL, Ghislaine ALLAFORT...) comme membres associés ?

Commentaires : les travaux débutés ne sont pas clôturés : un projet définitif sera remis par le groupe de travail.

6. Point sur le centre de documentation (CDI)

- a. Points sur les travaux effectués
- b. Point sur la réunion du 19 Septembre 2016
- c. Photothèque et Vidéotheque
- d. Du CDI vers un site internet pour l'Académie

André BOURREAU explique qu'il va y avoir une réunion à laquelle Eric VILLANT sera présent afin d'exposer les travaux qui peuvent être mis en place en lien avec la bibliothèque nationale.

Le but du CDI ne sera pas d'exposer les originaux d'autant que la Fédération dispose à présent d'un traceur.

7. Calendrier et échéances : prochaines réunions :

- i. Visite du CDI : 26/10/2016 – 10h
- ii. Prochaine réunion : 07/12/2016 – 10h15 à 12h30 suivie d'un déjeuner

8. Questions diverses : aucune question diverse ; la séance est clôturée à 12h15.